

Carte d'identité numérique: le Conseil des aînés recommande de voter oui

Le Conseil suisse des aînés estime que le nouveau projet de loi sur l'identité numérique est suffisamment réfléchi, et que le stockage et l'utilisation de l'e-ID sont sûrs. Il recommande donc de voter oui au projet qui sera soumis au vote populaire le 28 septembre.

Le peuple avait rejeté le premier projet visant à introduire une identité électronique (e-ID), entre autres car celle-ci aurait été émise par des prestataires privés, compagnies d'assurance ou banques. La nouvelle loi repose sur un système qui serait développé et émis par la Confédération. Pour le Conseil suisse des aînés, il s'agit là d'un argument clé en faveur de l'acceptation du nouveau projet.

Ce système prévoit que la Confédération vérifie les données auprès des contrôles des habitants, comme c'est le cas pour la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport. L'e-ID sera enregistrée une seule fois et de manière décentralisée sur le smartphone personnel, ce qui rend impossible sa copie ou son transfert. Les données ne seront pas stockées de manière centralisée. De plus, l'e-ID ne communique pas de données personnelles, elle se contente de les confirmer. «Il est également important que l'utilisation de l'e-ID reste facultative», souligne la coprésidente Esther Waeber-Kalbermatten. Elle approuve qu'il n'y ait aucune obligation légale d'utiliser l'e-ID: «La carte d'identité et le passeport continueront d'être acceptés à des fins d'identification.» Le Conseil des aînés exige toutefois que cela reste le cas à long terme et qu'il n'y ait pas de conséquences financières.

Une étape majeure vers la numérisation

Globalement, le Conseil des aînés considère que l'introduction d'une e-ID est une étape majeure, car elle permet d'effectuer par voie numérique des démarches administratives, de conclure des contrats, etc. «Nous saluons le fait que, contrairement au premier projet, une grande importance soit accordée à la sécurité et à la sphère privée, et que la mise en œuvre technique soit conforme aux standards les plus récents», souligne le coprésident Reto Cavegn pour justifier le soutien unanime du Conseil des aînés.

Pour de plus amples informations:

Esther Waeber-Kalbermatten, coprésidente 079 248 07 80

Reto Cavegn, coprésident 079 401 35 33

Le **Conseil suisse des aînés CSA** représente les intérêts économiques et sociaux des personnes âgées auprès de la Confédération, des associations, des institutions, des médias et du public. Le CSA se compose de membres de l'Association Suisse des Aîné-e-s (ASA) ainsi que de la Fédération des Associations des retraité-e-s et de l'entraide en Suisse (FARES).